

**RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 9**

**Référence :** E-9 (GM), Notes sténographiques du 12 septembre 2016, volume 3, page 96

**Demande :** Déposer la portion de la hausse des coûts de Champion attribuable aux investissements additionnels, ainsi que le détail de la portion attribuable aux autres dépenses, en fournissant les explications qui soutiennent les montants (demandé par Régie)

**Réponse :**

Gaz Métro présente, dans les tableaux ci-dessous, la ventilation du coût de service réel de Champion des années 2011 à 2015.

<b>COÛT DE SERVICE</b> ( <sup>'000</sup> \$)	<i>Source: États financiers de Corporation Champion Pipe Line Limitée déposés à la Régie dans les dossiers de Rapports annuels 2011 à 2015, section RÉSULTATS.</i>						
	<b>R2011</b> (1)	<b>R2012</b> (2)	<b>R2013</b> (3)	<b>R2014</b> (4)	<b>R2015</b> (5)	<b>Écart entre 2011 et 2015 (A)</b>	<b>% de la rubrique qui explique l'écart (A)</b>
Exploitation et entretien							
Rémunération des actionnaires (bénéfice net)							
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements							
Dépenses en vue de la cessation d'exploitation d'un pipeline ***							
Frais financiers							
Taxes municipales et scolaires							
Perte sur disposition d'actifs							
Taxe sur le capital							
Impôts exigibles/(recouvrés) sur les bénéfices							
Autres							
<b>Coût de service total</b>							
*** Présenté à l'encontre des revenus dans les Etats financiers statutaires afin de respecter les normes comptables.							

(1) R-3782-2011, Gaz Métro-42, Document 1

(4) R-3916-2014, B-0098, Gaz Métro-52, Document 1

(2) R-3831-2012, B-0086, Gaz Métro-41, Document 1

(5) R-3951-2015, B-0068, Gaz Métro-42, Document 1

(3) R-3871-2013, B-0111, Gaz Métro-47, Document 1

Les investissements en immobilisations effectués au cours des cinq dernières années expliquent, en majeure partie, l'augmentation du coût de service de Champion. En effet, entre les années 2011 et 2015, la moyenne annuelle de la base de tarification de Champion est passée de 3,2 M\$ en 2011, à 17,2 M\$ en 2015. Cette tendance à la hausse de la base de tarification s'explique principalement par la réalisation de quatre projets d'investissement :

Investissements importants ( en M\$)	R2011	R2012	R2013	R2014	R2015	B2016	TOTAL
Poste de compression d'Earlton	3,2	8,0	2,1	-	-	-	13,3
Poste de livraison de Thorne	-	-	0,2	1,2	0,4	-	1,8
Manque de couvert Nedelec	-	-	-	0,7	-	-	0,7
Abandon et reconstruction de la conduite suspendue Pont Thorne	-	-	-	0,1	0,6	1,9	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>3,2</b>	<b>8,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>18,4</b>

Poste de compression d'Earlton : Construction d'un poste de compression à Earlton dans le but d'augmenter la capacité du réseau de Champion pour répondre à une demande de Gaz Métro provenant de sa clientèle.

Poste de livraison de Thorne : Réfection du poste de livraison de Thorne afin de répondre à un avis de non-conformité de l'Office national de l'énergie (l'ONÉ) sur les équipements à l'intérieur du poste.

Manque de couvert Nedelec : Conduite à découvert dans le ruisseau Nedelec. Champion a été dans l'obligation d'abaisser la conduite et d'ajouter de la protection mécanique à la conduite.

Abandon et reconstruction de la conduite suspendue du Pont Thorne : Abandon de la conduite suspendue au pont barrage de Thorne et reconstruction de la conduite sous la rivière des Outaouais, à la suite de la réception de l'avis du Ministère des Travaux publics et services gouvernementaux Canada qui avisait Champion de la démolition du pont-barrage.

**Portion de la hausse des coûts de Champion attribuable aux investissements additionnels**

Les quatre projets d'investissement énumérés ci-haut ont un impact direct sur l'écart de coûts observé pour les rubriques :

- Amortissement des propriétés, aménagements et équipements & Taxes municipales et scolaires : Les nouveaux investissements en immobilisations expliquent à 100 % l'écart de coût observé pour cette rubrique.
- Frais d'exploitation et d'entretien :
  - Les nouveaux investissements ont un impact direct sur les frais d'entretien. À titre d'exemple, la nouvelle station de compression à Earlton, qui n'existait pas avant 2011, nécessite une mise hors-gaz annuelle durant la saison estivale.
  - Les quatre projets d'investissement ont également engendré une hausse des activités de gestion et d'administration qui découlent de ces projets.
- Finalement, les nouveaux investissements créent une pression à la hausse sur la base de tarification. Cette hausse à travers les années de la base de tarification a un impact direct sur l'écart de coûts observé au niveau de la rémunération des actionnaires et sur les frais financiers (dette). Les taux de rendement et de dette ont été relativement stables entre 2011 et 2015 (9,09 % à 8,42 % et 2,70 % à 2,07 % respectivement).

**Portion de la hausse des coûts de Champion attribuable aux autres dépenses**

La hausse de l'écart du coût de service de Champion reliée aux autres dépenses est principalement attribuable à la mise en place du mécanisme de prélèvement et de mise de côté de fonds en vue de la cessation d'exploitation de pipelines<sup>1</sup>.

Afin de respecter la décision de l'ONÉ (Mai 2014, dossier MH-001-2013), Champion a amorcé la constitution d'un fonds au cours de l'année financière 2015. La charge et/ou l'obligation annuelle s'élève à 366 k\$. Ce montant est comptabilisé dans un compte de crédit reporté ne portant pas intérêts, tel que présenté dans la section « *Crédits reportés* » du Bilan, à la page 4 des États financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2015, déposés à la Régie<sup>2</sup>. Voir également la note 2 (« *Crédits reportés liés aux coûts de cessation* ») à la page 7 de ces mêmes États financiers. Il est à noter que ce coût de 366 k\$ est similaire à ce que la Régie connaît sous le nom de « Coût d'abandon » dans les tarifs de TCPL.

La mise en place du mécanisme de prélèvement et de mise de côté de fonds en vue de la cessation d'exploitation de pipelines ordonnée par l'ONÉ a également engendré une hausse des activités

---

<sup>1</sup> En audience, Gaz Métro a mentionné l'obligation de mise hors service, mais elle faisait plutôt référence à la décision de l'ONÉ de mai 2014, concernant les mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds en vue de la cessation d'exploitation de pipelines (dossier MH-001-2013).

<sup>2</sup> R-3951-2015, B-0068, Gaz Métro-42, Document 1 (déposée sous pli confidentiel).

de gestion et d'administration. À titre d'exemple, plusieurs représentations ont eu lieu auprès de l'ONÉ dans le cadre du dossier MH-001-2013 qui fut particulièrement complexe.

En conclusion, à l'exception de (i) l'écart de coûts attribuable au fonds en vue de la cessation d'exploitation de pipelines, (ii) à l'effet de l'inflation depuis 2011 et (iii) à l'évolution des salaires, la hausse du coût de service de Champion entre 2011 et 2015 est principalement attribuable aux investissements importants qui ont eu lieu dans les cinq dernières années.